

**Séance ordinaire du conseil municipal**

du 21 février 2011

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil onze, le vingt et un février, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT, maire de Mazé.

Étaient présents : MM. Christophe POT, Jean MANCEAU, Louis-Marie TURC, Éric PORCHER, Mme Martine TELLIER, MM. Franck RAVAIN, Gérard DELEPINE, Patrice BOURDAIS, Mmes Annick MOREAU, Elisabeth GADILHE, MM. Philippe GILBERT, Jean-Michel GUIET, Mme Jocelyne PINEAU, M Gilles DUBOIS, Mmes Virginie HERGUE, Stéphanie LECLERCQ, M. Arnaud MONSANGANT, M. Guy ASQUIN, Mmes Nadine BEZEAU, Roselyne PICHON, MM. Thierry COFFINEAU, Emmanuel OGER soit 22 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 27 membres.

Étaient absents excusés : Mmes Brigitte EVANO, Blandine RAVENEAU, Lucienne DUPUY, Elisabeth COULON, Monique AMIRAULT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme Brigitte EVANO à M. Jean MANCEAU, Mme Lucienne DUPUY à Mme Martine TELLIER, Mme Elisabeth COULON à Mme Jocelyne PINEAU, Mme Monique AMIRAULT à M. Eric PORCHER, soit 26 votants.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

Le Conseil municipal a désigné en qualité de secrétaire de séance Mme Elisabeth GADILHE.

**Ensemble des marchés engagés :**

COMMUNE DE MAZE  
Exercice 2011

Le 15/02/2011  
à 09h47

**Grand livre de dépense**

(en Euros)

**Engagements**

Engagements de dépense du '01/02/2011' au '15/02/2011'

Pièce	Date	Article	Fournisseur	Analytique	Libellés	Montant
Eng 20110006	04/02/2011	21571	LOAEC AUTO	8210	Camion Benne + coffre ST	14 710,80
Eng 20110007	11/02/2011	2151	FRONTEAU	8220	Enrobés à chaud voirie	1 685,45
<b>Total engagements</b>						<b>16 396,25</b>
<b>Total général</b>						<b>16 396,25</b>

**D2011-11/ Finances - Budget 2011 - Débat d'orientation budgétaire**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport et l'avis de la commission des finances en date du 10 février 2011,

Vu la présentation des orientations budgétaires faite par le maire, portant notamment sur la situation financière de la Commune en comparaison avec les communes de la même strate, sur l'étude prospective de cette situation et sur l'incidence sur les taux d'imposition,

Vu le débat qui s'en est suivi,

Le conseil municipal,

**PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2011.

**D2011-12/ Finances - Budget 2011 – Crédits scolaires 2011**

*Monsieur Eric porcher, intéressé par l'objet de cette délibération, quitte la salle du conseil municipal*

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 212-4 et L 212-5 du Code de l'Education,

Vu le rapport de la commission des finances en date du 10 février 2011,

Vu l'état de proposition de crédits scolaires pour l'exercice 2011,

Considérant que comme chaque année, il est proposé une augmentation équivalente à l'inflation de l'année passée, soit 1.8% pour 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions) :

**RETIENT** à nouveau cette proposition d'augmentation de la commission des finances,

**VOTE** les crédits scolaires tels que figurant sur l'état présenté.

<b>1 - Fournitures scolaires</b>	<b>Nbre élèves</b>	<b>tarif par élève</b>	<b>Montant € 2011</b>	<b>Report de 2010</b>	<b>Cumul 2010/2011</b>
École publique élémentaire	293	40,21	11 782		
École publique maternelle	168	35,67	5 993		
<b>Sous total</b>	461		17 775		
École privée élémentaire	147	40,21	5 911		
École privée maternelle	93	35,67	3 317		
<b>Sous total</b>	240		9 228		
<b>TOTAL FOURNITURES</b>	<b>701</b>		<b>27 003</b>		
<b>2 - Participations école privée</b>					
initiation piscine (forfait)			610	758	1368
Projets d'école	240	2,43	584	38	622
Classes de découverte et sorties éducatives	147	15,77	2 318	51	4 235
	93	20,06	1 866		
<b>TOTAL APEL</b>			<b>5 378</b>	<b>847</b>	<b>6 225</b>

*Monsieur Eric Porcher prend part à nouveau aux délibérations*

**D2011-13/ Finances - Budget 2011 – Subventions communales**

*Arnaud Monsanglant et Emmanuel Oger, intéressés par l'objet de la présente délibération, quittent la salle du conseil municipal.*

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la commission des finances en date du 10 février 2011,

Vu l'état portant sur les subventions pour l'exercice 2011 sur lequel figurent les avis de cette commission,

Considérant qu'il y a lieu d'y ajouter la subvention d'un montant de 1 200 € à verser à la coopérative scolaire pour le « stage cirque » de l'école Gaston Chaissac

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**VOTE** les subventions telles que figurant sur l'état ci-dessous et avec les réserves ou observations indiquées en colonne de droite.

<b>1- BUDGETS ANNEXES</b>	<b>17 156</b>	
Caisse des écoles publiques	12 956	
Centre communal d'action sociale	4 200	
<b>2- ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>25 391</b>	
<b>Culture, loisirs, social</b>	<b>12 631</b>	
OHMM - Direction harmonie		
Orchestre d'Harmonie Municipal	2 700	
OHMM – exceptionnel		
Prestige des arts (salon peinture)	450	frais vernissage inclus (150 €)- versement tributaire de la tenue du salon
Comité local des anciens (banquet)	4600	
Amicale sapeurs-pompiers	76	
Amicale sapeurs-pompiers (retraités)	682	
Amicale donneurs de sang	76	
A.C.P.G.	76	
A.F.N.	76	
Asso. parents école publique FCPE	76	
Amicale scolaire Marcel Pagnol	76	
Coopérative scolaire	1 200	Subvention exceptionnelle « stage cirque »
Club "Sourire"	76	
Famille rurale	76	
ASS MAT	76	
Maison blanche "chall Brocheteau"	125	
Challenge communal des jeunes	150	
Asso. Challenge mazéiais	550	versement tributaire de l'organisation du challenge
Ça roule à Mazé	432	Pour 2011 : déduction des frais de distribution de la plaquette
Buveux de Bernache	76	
Toque et cépages (fonctionnement)	152	2010 et 2011
Toque et cépages (salon)	0	attendre demande spécifique
Patrimoine et généalogie -Mazé	76	
Atelier Kawa	76	
Compagnons du terroir	76	
Club des jardiniers	76	
Moto club Soudezen	76	
de bouche à oreilles	300	
<b>SPORTS ( y compris hors commune)</b>	<b>13 480</b>	
<b>Associations sportives de Mazé</b>	<b>12 760</b>	Maintien de la subvention par membre :
U.S.M.	1 726	2011 : licenciés compétition : commune : 13,20 € hors commune : 10 €
exceptionnelle	0	
Crédit formation	180	licenciés non compétiteurs : commune : 6,00 € H.C. : 5 €
frais abonnement téléphonique	0	
Cochonnet mazéiais	173	
Prix pétanque assemblée	250	
Hand-ball (H.B.C. L'Authion)	775	

crédit - formation	180	
Club de tennis	554	
crédit formation	180	
M.A.C.Rando	358	
Crédit formation	180	
Lache du lest	174	
F.R.J.E.P.	100	
section judo	534	
Crédit formation	180	
judo déplacement championnat	0	
section basket-ball	485	
Crédit formation		
gymnastique volontaire	431	
Crédit formation	0	
Volley-ball	172	
Crédit formation	180	
Archers du Val d'Authion	524	
Crédit formation	0	
Archers déplacements championnats	0	Connue en cours d'année (DM)
Musculation	180	
Karaté	647	
crédit formation	360	
<b>Ass. Jeanne d'Arc</b>	100	
Gymnastique garçons et hip hop	794	
Crédit formation	180	
Gymnastique filles	1 950	
Crédit formation	180	
Frais déplacements championnats	0	
Tennis de table	673	
Crédit formation	360	
Gym déplacements championnats)	0	Connue en cours d'année (DM)
<b>SPORTS EXTÉRIEURS</b>	720	
USBA Beaufort (athlétisme)	220	
USBB Beaufort (badminton)	500	
<b>5 HORS COMMUNE</b>	6 108	
<b>Culture et loisirs</b>		
Arts et culture (Atelier du Rempart)	600	
<b>Enseignement</b>		
Courte échelle	150	
collège - voyages linguistiques	1 900	voyages étranger 40 € x 25 élèves / en France : 30 € x 30 élèves
collège - association sportive	194	1 € x 194 élèves
Collège - foyer socio-éducatif	1 242	6,40 x 194 élèves
Chambre des métiers 49 (apprentis)	363	33 x 11 - 33 €/élève
AFORBAT 49 (apprentis)	330	33 x 10
AFPBTTP St Herblain (apprentis)	33	1 apprenti
<b>Social et humanitaire</b>		
A.D.M.R. intercommunale (aide familles)	1 052	0,22 €/hab x 4783

Vie libre, section de Mazé	60	
AIDES	76	
Ass paralysés de France	16	
Handisport région angevine	46	
ligue contre le cancer	46	
<b>Divers</b>	<b>2 609</b>	
MNT (prévoyance personnel communal)	2 500	25% du montant de la cotisation
Prévention routière	33	
Association jeunes sapeurs pompiers du Val d'Authion	76	
<b>TOTAL</b>	<b>51 984</b>	
<b>TOTAL HORS BUDGETS ANNEXES</b>	<b>34 828</b>	

Arnaud Monsanglant et Emmanuel Oger prennent part à nouveau aux délibérations.

**D2011-14/ Affaires scolaires – frais de scolarité 2010 – Utilisation comme contribution -  
Approbation**

Vu la loi du 22 juillet 1983, Article 23, relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires entre les communes de résidence des familles et la commune d'accueil,

Vu le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 relatif aux conditions de scolarisation des enfants non domiciliés sur la commune,

Vu l'article L212-8 du Code de l'Éducation,

Vu le rapport de la commission des finances en date du 10 février 2011,

Considérant qu'il convient d'arrêter, au vu du compte administratif de l'année 2010, le coût de la scolarisation d'un élève afin de fixer la contribution des communes pour les enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés dans les écoles publiques de Mazé,

Vu l'état des frais présenté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que les frais pris en compte sont ceux figurant au compte administratif de l'année civile 2010 tels que reportés sur l'état annexé,

- **CONSTATE et ADOPTE** le coût de la scolarité pour l'année 2010, pour chacun des établissements, résultant du calcul suivant :

Total dépenses fonctionnement – total recettes

----- = coût de la scolarisation d'un élève

Nombre total élèves scolarisés

Soit - école maternelle Gaston Chaissac : 1 060.04 €

- école élémentaire Marcel Pagnol : 409.11 €

- **DIT** que ces montants seront utilisés comme base de contribution des communes pour les enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés dans les écoles publiques de Mazé.

**D2011-15 / Finances – Budget 2011 – Contrat d'association avec l'OGEC (organisme de gestion de l'école privée) – Participation 2011 aux frais de fonctionnement de l'école privée**

Monsieur Eric porcher, intéressé par l'objet de cette délibération, quitte la salle du conseil municipal

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le circulaire interministériel n° 07-142 du 27 août 2007 relative aux modifications apportées à la loi du 13 août 2004,

Vu le contrat d'association en date du 9 janvier 2004,

Vu le courrier du préfet de Maine et Loire indiquant "selon les termes de la circulaire n° 07-142 du 27 août 2007 relative à la loi du 13 août 2004, le montant par élève versé à l'école privée par la

commune d'implantation coïncide avec le coût moyen de fonctionnement par élève de et des écoles publiques de cette commune".

Vu le rapport de la commission des finances en date du 10 février 2011,

Considérant que la commission propose au conseil municipal de retenir une nouvelle méthode de calcul pour un rattrapage progressif de la subvention versée jusqu'à équivalence avec le coût moyen d'un élève du groupe scolaire public en 2013, et demandant que cette méthode soit maintenue jusqu'à cette année 2013.

Le conseil municipal, par 19 voix contre 5 :

**ADOpte** le coût moyen par élève de l'exercice 2011, hors fournitures scolaires et crédits accordés aux deux groupes scolaires (projets scolaires, initiation aux sports...)

Coût du groupe scolaire public	Elémentaire	maternelle
<b>Coût total</b>	<b>122 734,32</b>	<b>173 846,45</b>
<b>Déduire crédits spécifiques</b>		
Fournitures scolaires	12 393,75	5 652,57
activités pédagogiques, projets d'école, stages sport (crédit spécifique)	10 282,78	6 558,13
<b>Montant pour base calcul participation</b>	<b>100 057,79</b>	<b>161 635,75</b>
<b>Nombre élèves</b>	<b>300</b>	<b>164</b>
<b>TOTAL PAR ÉLÈVE à retenir pour le calcul de la participation</b>	<b>333,53</b>	<b>985,58</b>

**DIT** que ces coûts seront utilisés pour fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée,

**ADOpte** la méthode de calcul du rattrapage progressif de la subvention versée jusqu'à équivalence avec le coût moyen d'un élève du groupe scolaire public en 2013, et **DÉCIDE** que cette méthode sera maintenue jusqu'à cette année 2013 :

**La participation 2008 représente 86,27% de la participation due en 2009  
l'écart représente 13,73%, soit sur 5 ans un ajout de 2,75%/an à 86,27%**

**ARRETE** comme suit le montant 2011 à verser à l'école privée :

	Groupe scolaire public : coût moyen par élève 2011	École privée : montant 2011 par élève	Nombre élèves au 1er sept 2010	Particip 2011 100% coût élèves école pub	particip 2011 = coût 2011 x 0,945091)	rappel 2010	TOTAL à verser en 2011
Contrat d'association du 9/01/2004		0,945091112					
École privée élémentaire	333,53	<b>315,22</b>	147	49 029	46 337		
École privée maternelle	985,58	<b>931,46</b>	93	91 659	86 626		
<b>TOTAL OGEC</b>				<b>140 688</b>	<b>132 963</b>	<b>4 395</b>	<b>137 358</b>

*Monsieur Eric Porcher prend part à nouveau aux délibérations.*

#### D2011-16 / Finances – Fixation de nouveaux tarifs 2011

Vu l'article L 2331-2 du C.G.C.T. précisant la liste des recettes non fiscales de base de la section de fonctionnement du budget,

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T. portant sur les délégations supplémentaires données au maire par le conseil municipal, et notamment celle relative à l'augmentation des tarifs communaux,

Considérant que le conseil municipal conserve la compétence "Création de droits de services municipaux",

Vu l'extrait du rapport de la commission des finances en date du 10 février 2011,

Considérant que la Commune a la volonté d'affirmer la vie culturelle comme une priorité,

Considérant que des dépôts sauvages sont encore constatés au PAV du parking de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de la création des tarifs suivants et aux conditions indiquées :

<b>SALLE DES LOISIRS</b>		Une caution de <b>400 euros</b> est demandée lors de la remise des clés. Un état des lieux est fait avant et après chaque manifestation.
<b>Manifestation à caractère culturel</b>		
association hors-commune	<b>gratuit</b>	Pour favoriser les actions culturelles sur Mazé : une seule manifestation gratuite (hors frais) autorisée par trimestre, après validation au cas par cas et arbitrage par la commission culture si plusieurs demandes sur 1 trimestre. A l'essai pendant 1 an.
forfait pour couverture des frais	<b>100</b>	
<b>Autre tarif</b>		
Forfait pour dépôt illicite d'ordures ménagères ou autres détrit	<b>50</b>	

**D2011-17 / Finances – Budget 2011 – Ordonnancement des dépenses nouvelles d'investissement**

Vu l'article L 1 612-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'état des dépenses nouvelles d'investissement présenté,

Considérant que l'accord du conseil municipal est nécessaire au mandatement de ces dépenses,

Entendu les précisions du maire sur ces dépenses,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le maire à mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2011 ci-dessous :

Article comptable	Opération	Fonction	N° Facture	Intitulé	Fournisseur	Montant à mandater
2151		8	2011251	Pierres,gravier, bidim travaux voirie	FRONTEAU	312.16
2151		8	2011250	Enrobé à chaud Carrefour rigourde	FRONTEAU	1 685.45
2151		8	C24880	Pierres travaux voirie	Carrières de Cléré	851.01
2151		8	0726249	Compomac voirie	Screg Ouest	468.83
2151		8	11-078745	Travaux drainage Route de la Roë	Frans Bonhomme	1 139.55
2115		7	Facture du 1/02/11	Honoraires vente Dron	Agence de la Cité	9 000.00
21571		8	FA0178	Camion benne + coffre	Loaec Auto	14 710.80
2121		8	10110125	Plantes aménag. Entrée Salle des Loisirs	Pépinières de l'Authion	1 181.82
2184		6	BC n° 64i		Enter	631.49

2115		7	Acte notarié	Armoires accueil périscolaire	Me Courcoul St Mathurin	150 000 €
2115		4	Acte notarié	Acquisition Maison E 1150, 1152	Me Morin Seiches	40 000 €
				Acquisition Maison E 1389, 1429		

**D2011-18 / Finances – Construction du bâtiment « pétanque » - Remboursement des dépenses avancées par l'association « Le Cochonnet Mazéiais »**

Vu la convention passée entre l'Association « le Cochonnet Mazéiais » et la Commune, approuvée par délibération du conseil municipal n° 2009-16 en date du 9 mars 2009, et ayant pour objet la construction d'un bâtiment à usage principal de la pratique de la pétanque,

Considérant qu'en l'absence des personnes autorisées à délivrer des bons de commande, des membres de cette association ont réglé directement les fournisseurs de matériaux, pour un montant de 1 448 € TTC, que cette dépense doit être remboursée à l'association, le bâtiment devenant communal à la réception des travaux.

Vu les factures acquittées présentées,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le maire à mandater au bénéfice de l'Association « le Cochonnet Mazéiais » la somme de 1 448 €, en remboursement de l'avance faite par cette association auprès de fournisseurs de matériaux,

**DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 2318 du budget.

**D2011- 19 / Patrimoine – Biens immobiliers – Projet de cession d'une partie de la propriété bâtie cadastrée section E n°1 152**

Vu l'évaluation de France- Domaine, à hauteur de 115 000 €, pour le bien immobilier cadastré section E n° 1 152,

Vu la proposition d'achat de Monsieur et Madame ARNOLD, demeurant ensemble à ANDARD, 3, rue Hennequin,

Considérant que la Commune ne l'a acquis que parce qu'il était vendu en un seul tenant avec la parcelle E 1 150, qu'elle n'a pas d'intérêt à le conserver,

Considérant que les acquéreurs potentiels ont pour projet d'y loger, mais également d'y installer un cabinet dentaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la cession du bien immobilier cadastré section E n° 1152 à Monsieur et Madame Arnold, au prix nets vendeurs de 115 000 €

- **Dit** que les frais seront à la charge des acquéreurs susnommés,

- **CHARGE** le maire de signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toute autre pièce nécessaire à la réalisation de cette mutation.

**D2011- 20 / Voies et réseaux – Zonage assainissement – Avis de la commune**

Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Beaufort en Anjou sollicitant le conseil municipal de Mazé,

Vu le rapport de la commission aménagement du territoire en date du janvier 2011

Après présentation et examen du projet de zonage assainissement eaux usées,

Considérant que le choix du zonage des eaux usées et pluviales a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants ;

Considérant que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable sur le projet de zonage assainissement eaux usées

**INVITE** le conseil communautaire à approuver ce projet avant mise à l'enquête publique.

**CHARGE** le maire de lui transmettre la présente délibération à cet effet.

**Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date d'accomplissement des formalités ci-dessous, certifiant son caractère exécutoire :**

- Transmission à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire. Transmission le 25/02/2011
- Affichage à la porte de la mairie. Affichage indiqué ci-dessous.

Affiché en application des dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 26 février 2011

Mazé, le 26 février 2011.

Pour une durée de 2 mois.

Le Maire,

Pour le Maire Absent,  
L'Adjoint, F. RAVAIN

Christophe POT



Le Maire,

Pour le Maire Absent,  
L'Adjoint, F. RAVAIN

Christophe POT

